

Compte-Rendu AFFICHE en MAIRIE ANNEXE le : 30.07.13

DIRECTION GENERALE des SERVICES

DJ/CV/260713PVCM

AUBAGNE, le 29 Juillet 2013

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 26 JUILLET 2013

La séance du Conseil Municipal, installée au Centre de Congrès Agora, Salle Hermès, est ouverte à 18 heures 30, présidée par M. Daniel FONTAINE, Maire, Vice-Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône qui procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

| Nombre de Conseillers en exercice | 43 |
|-----------------------------------|----|
| Présents | 33 |
| Excusés | 10 |

(9 ayant donné procuration :
M. Pierre RODEVILLE à M. André SINET,
Mme Stéphanie HARKANE à M. Patrick ARNOUX,
M. Jean-Claude CUISINIER à M. Gérard LAIK,
Mme Joëlle ANTON-MICHEL à Mme Carmen HEUMANN,
Mme Fadela GHASSOUI à M. Arthur SALONE,
M. Benjamin DURAND à M. Gérard RAMPAL,
M. Léo MOURNAUD à Mme Jeannine LEVASSEUR,
Mme Marie-José GRECH-RAMPAL à Mme Sylvia BARTHELEMY,
M. Jean-Charles CUTTICA à M. Gérard GAZAY,
Mme Sophie ARTARIA-AMARANTINIS).

--- ooo O ooo ---

Transmission de tous les vœux de prompt rétablissement du Conseil Municipal à Mme GRECH-RAMPAL qui est hospitalisée.

Mme Halima MEGHERBI-GIL, benjamine de cette séance du Conseil Municipal, est désignée pour assurer le secrétariat de la séance.

En tenant compte du délai très court entre ce Conseil et le Conseil Municipal précédent, il n'y a pas d'approbation du Procès-Verbal qui est donc renvoyée au prochain Conseil Municipal.

--- 000 O 000 ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

01-260713 - Sur le rapport de M. Olivier BOSCH, Adjoint au Maire -

Approbation de la Décision Modificative n° 1 après Budget Primitif 2013 (Ville).

M. Le Maire, Chers Collègues,

Vous avez eu un texte de délibération assez complet, de 4 pages. Néanmoins, il me semble que, vu la technicité et aussi le caractère politique de la délibération, il est important d'essayer de la détailler oralement.

Alors, une brève chronologie:

Nous avons voté le Budget Primitif 2013 le 27 Mars. Il a été analysé comme chaque année pour toutes les collectivités par les services de la Préfecture. Avec les services de la Préfecture, les services financiers de la Ville ont eu des échanges et suite à ces échanges, des divergences de vue sur trois points, pointés par M. Le Préfet : les cessions d'actifs inscrites au Budget Primitif 2013, la comptabilisation de certaines charges financières dans ce budget 2013 et l'inscription de ce que l'on va appeler la soulte R.B.S. On en reparlera ensuite pour expliquer plus précisément de quoi il s'agit, même si c'est une histoire ancienne qui a donné lieu à plusieurs délibérations, dont celle de l'assignation de la Banque R.B.S. par la Ville d'Aubagne

Suite à ces divergences, le Préfet a saisi la Chambre Régionale des Comptes le 2 Mai de cette année pour qu'elle donne un avis sur ces points-là.

La Chambre Régionale des Comptes, de son propre chef, à l'étude du budget de la Ville, a ajouté deux points à son instruction : les subventions d'investissement inscrites au Budget 2013 et ce qu'on appellera par exemple la régularisation des comptes de tiers mais on va y revenir longuement, ça peut porter d'autres noms. En tous les cas, ces comptes de tiers sont des écritures comptables qui datent de 1986 à 1999.

Dans son avis du 28 Juin, qui est annexé à la délibération, la Chambre Régionale des Comptes a donné raison à la ville sur les cessions d'actifs et la comptabilisation des charges financières, deux des points évoqués par le Préfet. Reste donc trois points pour lesquels la Chambre Régionale des Comptes a fait des demandes ou des propositions :

- 1°/ La régularisation des comptes de tiers, je viens d'en parler, on va le détailler ensuite ;
- 2°/ Les inscriptions budgétaires liées à l'indemnité de résiliation R.B.S., autre nom de la soulte R.B.S. ;
 - 3°/ Les subventions d'investissement ;

d'où la Décision Modificative de ce Conseil Municipal.

Avant de rentrer dans la Décision Modificative elle-même, quelques explications sur ces trois points.

Pour ce qu'on appelle la régularisation des comptes de tiers ou l'apurement des comptes de tiers, un bref historique. Ça concerne les écritures datant de 1986 à 1999. De 1988 à 1996, les comptes de gestion, ceux qui sont tenus par la Trésorerie d'Aubagne, n'ont pu être votés avec les Comptes Administratifs, mais 4 ou 5 ans plus tard. Ils étaient souvent, lors de cette période, reconstitués à partir des Comptes Administratifs de la Ville.

Dans cette même période, on peut noter qu'il y a eu le passage, pour toutes les collectivités, de l'instruction comptable M12 à l'instruction comptable d'aujourd'hui, la M14, et suite à ce passage ont été relevées des erreurs d'écriture de la Trésorerie.

La Ville a travaillé de façon constante pour régulariser les comptes de cette période.

Durant toutes ces années, un expert-comptable a été missionné. Les comptes dits de classe 1 et 2, dont on ne parle pas aujourd'hui, ont été régularisés, ce qui est un peu normal vu l'ancienneté de cette période ; certains de classe 4, ces fameux comptes de tiers l'ont été mais pas tous. Nous allons donc y venir.

La Ville a essayé durant toute cette période de régulariser ces comptes, mais un bref historique, je continue. Le Trésorier Général P.A.C.A., en 2004, du fait de la responsabilité évidente des comptables de la Trésorerie avec les difficultés de tenue des comptes de gestion dont je parlais a remis à plus tard l'apurement de ces comptes et ce malgré la volonté affirmée de la ville à ce moment-là et avant d'ailleurs de régler ce problème.

En 2008, encore, travail du Service Financier de la Ville, du Trésorier de la Trésorerie Générale. Ce travail débouche sur une solution consensuelle qui partageait les responsabilités entre la Trésorerie, donc l'Etat, et la Ville. Cette solution consensuelle a été rejetée par la Direction Régionale des Finances Publiques, la D.R.F.I.P.

En 2011, c'est encore la Ville qui rouvre ce dossier des régularisations de comptes avec la Trésorerie d'Aubagne. Là-aussi, ce travail conduit à une proposition de responsabilité partagée entre la Ville et l'Etat. Le Trésorier émet une note sur ce sujet, je le cite :

« La régularisation n'a pas été menée à son terme malgré plusieurs lettres de relance du Maire d'Aubagne ».

Alors, quel est le montant de ces écritures, 1986-1999, qu'il s'agit de régulariser? Le montant total est de 4,6 millions d'euros. Je précise au passage 4,6 millions d'euros pour 14 budgets, 1986-1999, ça représente 0,33 % de ces 14 budgets. Mais c'est d'aujourd'hui, en 2013, dont il s'agit. La Chambre Régionale des Comptes demande, après ces années de travail qui n'ont pas abouti à une régularisation, de prendre à sa seule charge, et donc pas partagée avec l'Etat, la régularisation de ces écritures sur 3 ans. Même si sur cette notion de partage, elle laisse la porte ouverte à un travail, dans les années à venir, on y reviendra.

Donc, si la Chambre Régionale des Comptes le veut, nous le ferons, il s'agit d'apurer ces comptes sur 3 ans : brève période comparée aux 14 ans dont on parlait et à l'ancienneté des sommes concernées. Nous apurerons donc ces comptes sur 3 ans. Et c'est d'ailleurs même le point principal de la Décision Modificative parce que vous allez voir que les autres sujets que je vais évoquer n'ont pas d'incidence sur le budget 2013, mais j'y reviendrai à propos des détails de la Décision Modificative.

Deuxième point soulevé par le Préfet et repris par la Chambre Régionale des Comptes : la « dette » R.B.S.

Précisons de quoi il s'agit. R.B.S., c'est la banque Royal Bank of Scotland, il ne s'agit pas d'un emprunt, donc pas à proprement parler d'une dette, mais du paiement d'une indemnité de résiliation, soulte, de deux SWAPS, les Swaps ce sont des instruments financiers dits de couverture de taux. En l'occurrence, la couverture n'était pas très bonne puisque ces Swaps inventés par les banques dans la période post 2008, post crise financière, étaient dits structurés et se sont avérés à partir de 2008 toxiques. Toxique, ça veut dire quoi ? ça veut dire que, par exemple, pour ces deux Swaps en question, la Ville aurait dû payer en 2010 des taux de 16,5 et 15 % pour ces deux Swaps concernés. Ils sont résiliés par protocole en 2009 parce que la Ville n'accepte pas évidemment ces taux-là, qu'on passe à des taux dépassant les 15 % pour ces instruments financiers.

Ce protocole-là, à ce moment-là, c'est la seule solution pour la Ville, mais elle est dans l'attente avant de le dénoncer et là je reviens dans le passé récent, je développerai si nécessaire plus tard, suite à vos questions éventuelles, parce que nous en avons déjà longuement parlé, le contexte des emprunts toxiques, en France et dans le monde, prend une tout autre dimension, il est révélé, et à ce moment-là, les assignations des banques par les collectivités commencent. C'est ce que nous faisons en mars 2012, lorsque nous assignons la Banque R.B.S. pour annuler ces deux contrats de Swaps et donc annuler du même coup l'indemnité de résiliation de ces Swaps en question, que nous contestons. Voilà pourquoi, pour nous, ce n'est pas une dette R.B.S. Et à ce moment-là, nous refusons d'inscrire ces 33 millions d'euros d'indemnité de résiliation, cette indemnité exorbitante que demande R.B.S., nous refusons de l'inscrire dans la dette de la ville. Il y a une délibération de mars 2012 sur ce sujet-là et qui, en même temps, propose l'assignation de la banque.

A ce sujet-là, je vous signale qu'une première audience sur cette affaire est fixée au 21 Novembre 2013.

Juste quelques chiffres et après si nécessaire, j'y reviendrai plus tard, pour bien mesurer le poids de ces emprunts toxiques ou de ces produits toxiques puisque nous avons vu qu'il ne s'agissait pas d'un emprunt pour la Ville d'Aubagne.

Pour les collectivités territoriales de France, cela concerne 23 milliards d'euros. Dans ces 23 milliards d'euros d'emprunts ou de produits structurés, on estime, et ça ce n'est pas moi qui l'estime, c'est la commission parlementaire qui a étudié le sujet, sur ces 23 milliards, 15 milliards sont estimés à fort risque. Alors, je ne rentre pas aussi maintenant dans le détail, on pourra l'évoquer ensuite, mais ce problème est sérieux, l'Etat est en train de le prendre en compte, espérons-le suffisamment, pour à la fois aider à la résolution de ces emprunts toxiques mais aussi

à la fois faire participer les banques à cette résolution puisqu'elles sont les principales organisatrices à l'origine.

Il y a 1.500 collectivités en France recensées ayant des emprunts ou des produits structurés dans leur encours de dette, et actuellement il y a près de 200 assignations des banques par les collectivités.

C'était le deuxième point qui fera l'objet d'une inscription, puisque le Préfet et la Chambre Régionale des Comptes nous demandent d'inscrire dans le budget de la ville cette indemnité de résiliation de 33 millions d'euros. J'y reviendrai dans la Décision Modificative.

Troisième point qui n'était pas soulevé par le Préfet mais que la Chambre Régionale des Comptes avait pointé : les subventions d'investissement du Budget Primitif 2013. En particulier, une subvention de 430.000 euros, au moment où nous avons transmis les pièces à la Chambre Régionale des Comptes, effectivement la subvention n'était pas votée. C'est une subvention du Conseil Général des Bouches-du-Rhône qui concerne des travaux structurants essentiellement pour l'année 2013 d'ailleurs, cette subvention de 430.000 euros concerne 707.000 euros de travaux qu'effectuera la Ville notamment en rapport avec le forum circulation.

Mais, depuis les choses ont changé. Puisque la Commission Permanente du Conseil Général s'est réunie le 19 Juillet. La demande de subvention que nous avions faite en 2012 était tardive, d'où la décision tardive du Conseil Général, mais cette subvention a été votée par cette Commission Permanente le 19 Juillet. Donc, nous maintenons cette écriture de 430.000 euros de recettes dans la Section d'Investissement.

Voilà brossés les trois points qui vont conduire à des modifications de notre Budget 2013. Maintenant je vais vous présenter cette Décision Modificative avec quelques chiffres.

D'abord, je vais juste parler du Budget 2013 et ensuite nous verrons que, dans notre délibération, il y a un autre article qui se prononce aussi sur 2014, en partie sur 2014 et 2015. Parce que je vous l'ai dit, la Chambre Régionale des Comptes nous demande de régulariser les comptes de tiers, les 4,6 millions d'euros dont j'ai parlé tout à l'heure sur trois ans. Ce qui est proposé, c'est de régulariser 1 million d'euros sur l'année 2013. Et je reviendrai ensuite sur les années suivantes qui permettent de régulariser le reste.

Sur la Décision Modificative du Budget Primitif 2013, dans la Section de Fonctionnement, dans les dépenses, nous retirons 1 million d'euros du Chapitre 011 qui sont les charges à caractère général. 1 million d'euros, cela ramène ce chapitre au niveau du Compte Administratif 2012, c'est-à-dire au niveau des dépenses de fonctionnement de la Ville l'année précédente et c'est donc 1,5 % de moins par rapport au Budget Primitif 2013 que nous avions voté au mois de mars.

Nous retirons ces 1 million d'euros d'abord parce que l'exécution 2013 est bonne, parce que vous le savez, nous faisons des prévisions budgétaires mais ensuite nous le constatons en fin d'année, les dépenses effectives sont toujours inférieures à ces prévisions. Cette exécution 2013 étant bonne, elle nous permet d'envisager cette économie de 1 million d'euros sur le Chapitre 011.

Evidemment, ce million d'euros, on va le retrouver dans le compte 678 qui va permettre d'admettre en non-valeur, c'est-à-dire à commencer à régulariser pour 1 million d'euros les comptes de tiers dont je parlais.

Sur cette Section de Fonctionnement, en dépenses, suite à la demande du Préfet et de la Chambre Régionale des Comptes, on retrouve donc la pénalité R.B.S., celle que nous contestons, donc les 33.675.706 euros plus les intérêts mais qui sont très minimes en 2013 au vu du protocole 2009 dont j'ai parlé tout à l'heure, 5.184 euros. En terme de dépenses de fonctionnement, nous refusions d'inscrire la pénalité R.B.S. dans notre encours de dette, mais par contre nous provisionnons chaque année depuis ce que ce protocole prévoit pour être ainsi en conformité avec la loi. Cette provision donc, nous la supprimons puisqu'elle n'est plus nécessaire si nous inscrivons cette soulte dans le budget. Donc nous retirons 30.521 euros : la provision 2013. Soit un total pour la Section de Fonctionnement en dépenses de 33.679.000 euros.

Evidemment, du côté recettes, on retrouve les 33.675.706 euros dans le compte 796 « transferts de charges financières » puisque le protocole de 2009, celui que nous contestons, celui que nous espérons bien voir annulé automatiquement par l'annulation des deux Swaps qu'il résiliait. Le protocole 2009 permettait d'étaler cette soulte, cette indemnité sur la durée du protocole. C'était pour la Section de Fonctionnement.

Pour la Section d'Investissement, venons-en, de la même manière, dépenses et recettes. Du côté dépenses, qu'est-ce qu'on retrouve ? Eh bien, ce que prévoit le protocole pour le remboursement en capital de la soulte en 2012 et 2013 : 29.262 euros. Et l'inscription des 33.675.000 euros de pénalités de renégociation afin de pouvoir les étaler sur la durée du protocole.

Evidemment, dans la Section d'Investissement, recettes, on retrouve les 33.675.000 euros ; sur le plan budgétaire 2013, cela n'a aucune incidence. J'avais parlé des 430.000 euros de subvention que nous maintenons parce que nous les aurons, pas de modification là-dessus, la Chambre Régionale des Comptes pointait deux autres subventions pour un total mineur, moindre, mais que je cite quand même qui sont 135.000 euros qui était une subvention d'investissement en provenance de l'Agglo à propos notamment des travaux sur l'Expo Picasso ; ce que nous avons fait en réalité, ces travaux sur l'Expo Picasso ont été réalisés en partie par l'Agglo et d'autres ne seront pas faits. D'où un 135.000 euros qui disparaît en recettes d'investissement, mais comme vous le trouverez dans votre délibération, depuis, entre temps nous avons eu une cession d'actifs supplémentaires qui était une vente non prévue au Budget Primitif, c'est un hasard, elle correspond à ces 135.000 euros. De toute façon, nous avons aussi une autre recette supplémentaire de cession d'actifs que nous voterons d'ailleurs, qui est citée, qui est une délibération suivante de 80.000 euros mais celle-là nous ne l'inscrivons pas au budget, nous la constaterons au Compte Administratif. Et donc, dans les recettes, nous récupérons les pénalités de renégociation que nous avions provisionnées en 2012 et 2013 pour tomber sur un total équilibré, sans véritable mouvement, de 33.704.968 euros.

Une fois présenté ce contexte et décrit un peu les chiffres de cette Décision Modificative, j'en viens aux articles qu'il s'agit d'approuver dans cette délibération.

L'Article 1^{er}, c'est donc l'approbation de cette Décision Modificative, avec ses chiffres de 33.700.000, 33.600.000 qui apparaissent suite à l'inscription de cette pénalité R.B.S. que nous contestons, ça c'est l'Article 1^{er}.

L'Article 2 vous demande d'approuver les états annexes du document budgétaire, ce qui effectivement sont les écritures qui correspondent à cette Décision Modificative.

Par l'Article 3, nous décidons d'engager, comme le demande la Chambre Régionale des Comptes, l'apurement des comptes de tiers pour un montant total de 4.644.788,33 €. Mais nous précisons en même temps que nous poursuivons les négociations avec les services de l'Etat afin de trouver une solution équitable et partagée, qui ne soit pas uniquement portée par la Ville pour ces écritures anciennes.

L'Article 4 de la délibération, c'est l'inscription puisque nous ne l'avions pas fait, nous ne souhaitions pas le faire puisque nous le contestions, d'inscrire dans les comptes de la Ville les sommes constituant les pénalités réclamées par la Royal Bank of Scotland et qui ont fait l'objet d'un protocole le 23 Octobre 2009, soit à ce jour 33.675.705,77 € qui seront étalés sur la durée restante dudit protocole, soit 26 ans. Ces sommes seront ajustées en fonction des décisions de justice, puisque nous sommes bien dans ce cadre-là, ou du résultat des négociations qui pourraient être de nouveau entreprises avec la banque. C'est aussi un cas envisagé.

Enfin, Article 5, et c'est là qu'à la demande de la Chambre Régionale des Comptes, puisqu'elle nous demande de nous engager sur 3 ans, sur 4,6 millions d'euros, et qu'elle nous demande aussi de prendre en compte les 1 million d'euros du protocole R.B.S. de 2015, ce protocole que nous combattons. Il y a donc en dernier ressort, dans cet Article 5, une proposition sur les trois exercices 2013, 2014 et 2015. 2013, c'est la Décision Modificative, 1.000.000 euros d'économies dans le chapitre 011, j'en ai déjà parlé. Ce que nous proposons en 2014, pour arriver au total de 4,6 millions plus 1, de 5,6 millions donc en 2015, ce que nous proposons, c'est en 2014, une économie à nouveau de 800.000 euros partagés, évidemment tout ça est à affiner, entre des économies de gestion de 400.000 euros et là la proposition qui est faite est fiscalité: 400.000 euros. Je m'empresse de préciser que, d'une année sur l'autre, par la simple augmentation des bases d'imposition, la simple apparition de nouvelles bases, ce chiffre est habituellement dépassé, sans augmentation des taux, en général, la fiscalité nous apporte plus que 400.000 euros de produits d'une année sur l'autre. Et en 2015, environ même chose, sur 1 million d'euros, avec un partage, mais bien sûr, tout ça la Chambre en convient, tout ça est évidemment à préciser au fil des trois années. 2015 : 1 million d'euros, avec une répartition, on l'a proposé, de 600.000 euros en économies de gestion, chapitres 011, 012 et 65 ainsi que 400.000 € de fiscalité.

Tout cela conduit à répondre à la résorption totale, à la seule charge de la Ville, des 4,6 millions d'euros d'écritures, je le rappelle, des années 1986 à 1999.

Voilà pour la présentation.

M. Le Maire : L'exercice était particulièrement compliqué dans la mesure où nous sommes sur des écritures comptables qui, il vous l'a été dit, mais nous y reviendrons, pour certaines en particulier sur les modifications qui sont apportées dans l'Article 5, qui sont des régularisations des années du siècle passé. Quand je dis « du siècle », c'est-à-dire que la dernière régularisation date de 1999. D'où naturellement une technique complexe, je remercie Olivier BOSCH de l'avoir présentée, elle n'est peut-être pas partagée, avec une certaine pédagogie qu'on n'est pas obligé d'apprécier, mais qu'en tous cas, personnellement, je trouve particulièrement pertinente.

Je vous donne maintenant la parole à qui veut la prendre. M. GAZAY et Mme BARTHELEMY!

M. GAZAY: Merci M. Le Maire.

A écouter le rapporteur, il n'y a que des faits mineurs, que des faits anciens et si j'ai presque suivi sa conclusion, au niveau fiscal, les bases sont telles qu'elles augmentent d'une manière extrêmement rapide et que, finalement, il va presque pouvoir y avoir des baisses d'impôts en 2014 et en 2015. Ecoutez, très franchement, conclure de cette manière cette délibération qui est une délibération extrêmement grave et majeure pour notre commune, c'est quand même un peu gonflé!

Parce que, tout le monde l'a bien compris, nous sommes le 26 Juillet, et c'est bien à un Conseil Municipal extraordinaire, même si le mot n'a pas été prononcé, auquel nous avons à faire aujourd'hui.

Pourquoi est-ce qu'il est extraordinaire ?

Simplement parce que les services de la Préfecture, le Préfet a constaté que le Budget 2013 était voté en déséquilibre et là il a bien évidemment de ce fait saisi la Chambre Régionale des Comptes afin que des explications, des justifications lui soient fournies. Ce n'est pas un fait mineur.

Alors, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la Chambre Régionale des Comptes a vérifié la sincérité des inscriptions à la fois sur le budget de fonctionnement et sur le budget d'investissement, et je reprends ses termes, ils ont fait un rapport de 11 pages, conclusion : « des fautes importantes ont été constatées ». Ces fautes doivent bien évidemment être aujourd'hui et rapidement corrigées. C'est ce qui justifie le Conseil Municipal appelé dans l'urgence aujourd'hui !

Alors, venons-en maintenant au contenu de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Elle met en évidence plusieurs manquements graves au respect du Code Général des Collectivités. Plusieurs opérations comptables et financières n'apparaissent pas dans le budget de fonctionnement alors qu'elles étaient connues par la commune, il s'agit de dettes effectivement irrécouvrables dont le montant s'élève à plus de trois millions d'euros et j'indique ce que la Chambre Régionale des Comptes considère, je cite : « La commune qui avait connaissance de ces créances douteuses n'a pas constitué de provision à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé à partir des informations communiquées par le comptable ».

Deuxièmement, il s'agit également d'un remboursement de T.V.A. pour un montant supérieur à 500.000 euros qui a été comptabilisé par la commune alors que

la Chambre Régionale des Comptes estime elle, je cite une nouvelle fois : « les services fiscaux contestent la réalité de cette dette dont la commune n'établit pas le bien-fondé ».

Il s'agit également des dépenses qui sont réglées sans mandatement préalable et ce pour un montant supérieur à un million cent d'euros alors que la prise en charge budgétaire est obligatoire et, à l'inverse, ils se sont aperçus qu'il y avait une recette mineure de 100.000 euros qui n'avait pas été enregistrée et donc cela est plutôt au profit de la commune.

Au final, l'ensemble de ces opérations s'élève à plus de 4.600.000 euros et qui représente bien évidemment des charges de fonctionnement supplémentaires qui n'apparaissaient pas au budget 2013. Il y a donc aujourd'hui obligation de les rajouter et, dès lors, la Section de Fonctionnement présente un déficit qu'il faut combler immédiatement. La Chambre Régionale des Comptes conclut que « le budget est donc insincère puisqu'il n'a pas été voté en équilibre réel ».

Le deuxième point sur lequel la Chambre Régionale des Comptes poursuit son analyse concerne les inscriptions en Section d'Investissement. Il apparaît dans cette section un manquement grave puisque ce que vous appelez la soulte de plus de 33 millions d'euros qui est due à R.B.S., la Royal Bank of Scotland, est non inscrite dans le budget et ce depuis sa création en 2009.

Vous nous l'avez dit, la Ville conteste cette dette et cette soulte puisqu'elle a engagé une procédure au contentieux devant le T.G.I. de Paris en Mars 2012. Mais fort de cette constatation, la Ville a également de manière unilatérale refusé d'inscrire cette somme dans ses comptes. La Chambre Régionale des Comptes, que fait-elle ? Elle considère qu'à la suite de cette renégociation qui a eu lieu avec la R.B.S., il fallait porter cette somme dans la Section de Fonctionnement.

De plus, la contestation de cette dette, vous la faites, on en a parlé suffisamment dans d'autres débats municipaux, vous la faites, vous, certes, mais la Chambre Régionale des Comptes « considère que cette discussion que vous avez n'a pas pour effet de dégager la collectivité de ses engagements contractuels tant que la juridiction saisie ne s'est pas prononcée ». Mais vous passez outre bien évidemment ces éléments.

Cette dette a fait l'objet d'un échéancier de remboursement jusqu'en 2038. Nous avons dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes eu et vu ces documents, on constate que la montée en charge de cette dette qui était parfaitement connue par la Commune puisqu'il a même été dit dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qu'une note interne parue en novembre 2011 évoquait déjà des perspectives financières tendues à partir de 2015, date à laquelle il faudra rembourser une première annuité d'un million d'euros avant de passer à deux millions d'euros en 2016 et 3,7 millions d'euros par la suite.

On constate donc que les années 2011, 2012, 2013, vous avez fait profil bas avec des remboursements qui sont quasiment néants et que, tout de suite après 2014, après les élections municipales, il va falloir rembourser de manière extrêmement conséquente et cela la Chambre Régionale des Comptes vous en fait également le reproche.

Les subventions d'investissement aussi apparaissent erronées, on est toujours dans la partie subvention d'investissement, elles sont inscrites au budget alors que les dossiers de demande n'ont pas été finalisés, nous ne sommes pas surpris, nous avions vu la même chose au niveau de l'Agglo sur le Budget des Transports, je vous rappelle que nous avions attaqué avec mon groupe sur le sujet-là. Le résultat du Tribunal Administratif nous reconnaissait ce bien-fondé lui aussi. Donc c'est une habitude, ici, sur ce territoire.

Je disais donc que, sur la Section d'Investissement, elles apparaissent erronées sur le budget municipal pour une recette de l'ordre de 565.000 euros, bien évidemment tout cela est dans votre logique mais pas dans celle de la Chambre Régionale des Comptes.

Ces opérations nous indiquent donc que la Section d'Investissement présente, elle aussi, un déficit et donc que le budget d'investissement n'a pas été voté en équilibre. On peut encore une fois, et c'est souligné par la Chambre Régionale des Comptes, parler d'insincérité de certaines recettes.

Enfin, je voudrais mettre l'accent sur un troisième point qui n'a pas été évoqué par le rapporteur, mais qui est dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Cette dernière nous fait remarquer dans son rapport qu'un certain nombre de recettes que la Commune aurait pu obtenir par des cessions d'actifs sont trop et très souvent sous-évaluées.

Sur 10 cessions examinées par la Chambre Régionale des Comptes, 5 l'ont été en-dessous de l'estimation des Domaines et la Chambre Régionale des Comptes recommande dans son Article 7 de ne plus vendre ses actifs à un prix nettement inférieur aux estimations de France Domaine. Ce qui la prive de ressources dont elle a grand besoin.

C'est tout de même très douteux, vous me permettrez de le souligner ici, de vendre à un prix inférieur à celui des Domaines, prix qui sont déjà, tout le monde le sait, très bas, voir souvent inférieurs au prix du marché.

Nous sommes donc en droit de nous interroger et, pour ma part, je pense que cela mériterait peut-être une nouvelle saisine de la part du Préfet sur ce sujet spécifique.

En conclusion de l'analyse de la Chambre Régionale des Comptes, je voudrais dire que l'équilibre budgétaire doit être retrouvé, la Chambre Régionale des Comptes a donc donné 3 ans à la Commune pour redresser ce manquement : un million cette année, deux millions en 2014 et trois millions en 2015, vous nous avez fait des propositions. Comme par hasard, vous avez trouvé un million d'économies à faire très rapidement, vous nous avez expliqué que c'était parce que les comptes de la ville se portaient bien. Ok, on vous croit sans complexe.

Je voudrais dire les choses suivantes. La gestion de la Commune aujourd'hui au travers de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes est devenue au fil du temps complètement incohérente, entre opérations omises ou rajoutées sans fondement, évaluation fantaisiste sans aucun souci du contribuable, ni aucun égard et respect de l'argent public.

Il n'y a plus aucune ligne de conduite, politique, aucune maîtrise économique et financière de la situation. On mesure la dérive d'une collectivité qui n'a plus, semble-t-il, ni de capitaine ni de cap. Engluée dans des déboires financiers résultant de mauvais choix dignes du grand capital, tant décrié mais pourtant toujours sollicité! Vous nous faites un grand numéro sur les Swaps, on les a dénoncés depuis 2009 et aujourd'hui vous êtes en train de nous dire: ce n'est pas nous, ce sont les autres.

Vous avez précisé le chiffre, M. Le rapporteur, 1.500 communes, je vous rappelle qu'en France il y en a 36.000. Donc vous faites partie de ce lot des communes qui ont voulu jouer avec le grand capital. C'est le double langage municipal que nous connaissons parfaitement bien.

Un mot sur la dette qui aujourd'hui est réévaluée compte tenu de ce qui a été dit par la Chambre Régionale des Comptes à 163 millions d'euros, cela positionne Aubagne à la brillante place de troisième ville de France, toutes catégories confondues, de ville plus endettée. C'est un privilège dont les Aubagnaises et les Aubagnais se seraient bien passés.

Depuis de nombreuses années, nous avons dénoncé, que ce soit à l'Agglo ou à la Ville, car ce sont les mêmes gestionnaires, la mauvaise gestion financière de nos collectivités. Nous avons écrit quasiment systématiquement après chaque vote du budget au Préfet pour lui indiquer les erreurs, les fautes et les manquements.

Aujourd'hui, avec ce premier avis de la Chambre Régionale des Comptes, c'est la confirmation d'une gestion pour le moins douteuse et opaque de la Ville d'Aubagne.

Tout cela, vous me permettez de le penser, conduira vraisemblablement les Aubagnaises et les Aubagnais à s'interroger sur la mauvaise gestion financière de l'équipe municipale. Pourquoi de telles fautes ? Pourquoi depuis autant de temps ? Pourquoi une telle dette ? Pour finalement financer quels équipements ? Quels services publics supplémentaires ? Enfin, avait-on le droit, dans les conditions financières catastrophiques que nous connaissons et qui maintenant sont révélées publiquement par une institution aussi prestigieuse que la Chambre Régionale des Comptes, de s'engager sur un projet aussi inutile que celui du tramway ?

Nous sommes devenus la ville de l'endettement durable, nous sommes au bord du gouffre et aujourd'hui avec ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, tout le monde le sait de manière officielle, ce ne sont plus des supputations de votre opposition municipale mais bien des faits établis et révélés.

Nul doute que ces questions alimenteront le débat au cours des semaines et des mois à venir.

Je vous remercie.

M. Le Maire: Je vous remercie. Mme BARTHELEMY!

Mme BARTHELEMY: M. Le Maire, mes Chers Collègues de la Majorité,

Si vous vous offusquiez de ce que vient de dire mon collègue, qu'allez-vous dire en entendant la mienne d'intervention ? Vous allez vous régaler !

C'est vrai que M. BOSCH fait des efforts d'explications, c'est méritoire, il les a données sur un ton assez bénin : tout cela n'est pas bien grave, cela va s'arranger, etc. mais vous savez, M. BOSCH, l'arbre ne cache pas la forêt. Et la forêt c'est quoi dans l'affaire ? La forêt, c'est tout simplement ce qui est important dans cette délibération. Parce que l'on délibère sur une rectification du budget mais l'important c'est l'avis que nous donne la Chambre Régionale des Comptes et c'est très significatif de la façon dont vous gérez nos finances.

Abraham Lincoln disait : « On peut mentir une fois à tout le monde, on peut mentir tout le temps à une personne, mais on ne peut pas mentir tout le temps à tout le monde ».

C'est ce que vous avez fait en 2013 en poussant le bouchon trop loin, prenant tout le monde pour des imbéciles et la Chambre Régionale des Comptes vient de vous prendre tout simplement en flagrant délit de mensonge.

Ce n'est pas une surprise pour nous. Nous nous sommes toujours refusés à approuver vos budgets, leurs lignes budgétaires nébuleuses, leurs jeux d'écritures improbables, et malgré tous les efforts de dissimulation, une dette exponentielle.

Vous êtes « malades de la dette » depuis des années.

Cette maladie, vous l'avez très mal soignée.

Vous avez d'abord vendus tous nos biens (les parkings 9,5 M.€., les logements d'AUBASEM 7 M.€., le Château de Favary, la Clinique Fallen 4 M.€.).

Vous les avez même bradés, comme le remarque d'ailleurs la Chambre Régionale des Comptes qui vous enjoint de ne plus le faire, et nous nous souvenons tous, c'est assez récent, de l'affaire du terrain de Napollon, sur lequel j'étais intervenue d'ailleurs, estimé par France Domaine à 190.000 € et cédé en 2011 à la S.A.E.M.P.A. pour 54.000 €.

Et puis comme ça ne suffisait pas, parce que vous n'aviez suivi aucun régime amincissant et que vous avez continué à faire exploser les dépenses de communication pour SERVIR VOTRE CAUSE, vous avez fait appel à des « Diafoirus » de la finance et vous vous êtes shootés aux emprunts toxiques et aux Swaps.

Et comme vous n'êtes pas particulièrement courageux, il faut le dire, vous n'avez rien assumé, jamais, vous vous êtes toujours défaussés, selon les jours, selon les délibérations, sur le Trésor Public, vous venez de le faire M. BOSCH, sur les banquiers véreux, sur la finance internationale, sur Nicolas Sarkozy, sur le désengagement de l'Etat. Vous avez pioché, comme ça, tour à tour dans une sorte de placard à épouvantails derrière lequel vous êtes toujours dissimulés. Depuis plus de 12 ans, nous dénonçons les gabegies et les hypocrisies de votre gestion communale.

L'avis qu'a émis la Chambre Régionale des Comptes n'est pas créateur d'une vérité : il ne fait que la révéler au grand jour.

Mais il fallait qu'une Autorité lève enfin le voile, pour que ce que nous disions bien avant elle, sans être entendus, devienne une réalité.

Il fallait cet avis pour révéler sur la place publique que votre budget 2013 était insincère, ce qui est d'une exceptionnelle gravité, excusez-moi du peu.

Il fallait cet avis pour divulguer le fait que vous avez procédé en bande organisé, élus et cadres financiers, à un véritable carambouillage comptable, et je pèse mes mots, et je le dirai vite parce que cela a déjà été dit :

- 1) En n'inscrivant pas, et de façon délibéré, au passif du budget, une dette financière, parce que c'est bien une dette quoiqu'on en dise, même si c'est une renégociation, de 33,7 M.€. que vous avez pourtant reconnu devoir payer à R.B.S. dans le cadre d'un protocole de 2009. Et le fait que vous n'ayez pas inscrit cette dette parce que vous avez attaqué le protocole devant la justice ne vous autorisait pas à masquer les inscriptions comptables règlementaires. Et d'ailleurs, où en est cette procédure ? On nous dit : une première audience fixée au mois de novembre. Première audience : ça ne veut rien dire. Ou c'est une audience, ou ce n'est pas la première, c'est une audience tout court ! Vous deviez faire un référé. Vous vous étiez rengorgés d'ailleurs du fait qu'une commune avait réussi à faire suspendre son paiement par un référé. Est-ce que vous avez fait le référé ? On n'en a jamais plus entendu parler. En tous cas, si vous l'avez fait, vous l'avez perdu.
- 2) Vous avez refusé d'inscrire, comme vous l'avait demandé le Trésorier, des provisions pour des créances douteuses de 3 M.€. considérées par lui comme définitivement irrécupérables compte tenu de leur ancienneté.
- 3) En laissant payer par le Trésorier, on n'en a pas beaucoup parlé de ça, certaines charges habituelles qu'il peut payer sans mandatement préalable : eau électricité, taxes, même annuité de prêt d'ailleurs, mais sans lui délivrer, avant la fin de l'exercice, le mandat de régularisation, ce qui vous a permis de ne pas inscrire ces dépenses au compte concerné pour 1.167.000 € quand même, c'est ce que dit la Chambre Régionale des Comptes. Un moyen d'alléger finalement fictivement la charge budgétaire de la commune.
- 4) En inscrivant des subventions provenant de collectivités qui n'avaient jamais été votées et donc accordées par ces mêmes collectivités.

Tout cela c'est de la pure magouille, de celle qui fausse les comptes publics pour leur donner une figure présentable et masquer votre incompétence. Pire qu'incompétents, vous êtes inconscients et irresponsables.

Car notre dette est, comme le signale la Chambre Régionale des Comptes, d'un montant inégalé, c'est le montant réel, de 162,5 M.€., plus de deux fois le budget annuel de notre commune !

Dans le tour de France des communes endettées, nous avons le maillot jaune de l'ardoise et le maillot à pois rouge du passage en tête au pic des remboursements.

Nous devenons bel et bien la commune la plus endettée de France, avec près de 3.500 € de dette par tête de pipe et avec, aux commandes, une municipalité

en plein délire qui se paie le luxe d'un tramway qui met la ville en état de ruine, au sens propre comme au sens figuré.

Aubagne est en train de devenir le Costa Concordia et vous vous comportez comme le certain Capitaine Francesco SCHETTINO.

Mais ce qui est pire que tout, c'est que c'est de la mauvaise dette, c'est ça qui est grave. Quelqu'un a dit, c'était M. GAUDIN un jour, il y a la bonne dette et la mauvaise dette. C'est comme le cholestérol, le bon et le mauvais cholestérol. Nous, c'est de la mauvaise dette. Pourquoi ? Parce que la majeure partie ne sert qu'à financer la finance ! Elle ne crée aucun équipement et aucun emploi.

L'annuité de remboursement des 33,7 M.€. et de ses intérêts va nous coûter près de 3 M.€. par an. Vous savez combien nous a coûté la construction de l'école Louise Michel ? Vous vous en souvenez M. Le Maire ? 3 M.€. exactement l'annuité de remboursement de ce protocole. Finalement, c'est une école qu'on jette par la fenêtre tous les ans. Bravo, formidable !

Et si l'on ajoute à ces annuités là les autres annuités d'emprunt, celles dont on ne parle pas, dont la Chambre Régionale des Comptes n'a pas parlé, nous allons avoir à débourser 11 M.€. par an et 13 M.€. à partir de 2016. Enorme, disproportionné, un Himalaya de dettes !

Quand je pense à votre autosatisfaction, à votre arrogance, à chaque présentation du budget, quel que soit le rapporteur, comme vous l'étiez M. FONTAINE, en tant qu'Adjoint aux Finances, Patrick ARNOUX et maintenant Olivier BOSCH!

Et quant aux 5 M.€. de déséquilibre que la Chambre Régionale des Comptes vous demande de rattraper, ils viennent s'ajouter à la facture.

Et encore nous avons la « chance » que la Chambre Régionale des Comptes nous autorise un rattrapage sur 3 ans mais ce sera au prix d'une augmentation d'impôts, que vous voulez éviter certes pour 2013 et la retardant sur 2014 et 2015, histoire de laisser passer les élections, voire de la faire supporter par vos successeurs d'ailleurs.

Quelle position prendre sur cette délibération qui consiste à rectifier le budget ?

Quelle position prendre parce qu'on va voter tout à l'heure, on ne vote pas sur l'avis de la Chambre Régionale des Comptes, on vote sur la délibération rectificative du budget.

L'avis de la Chambre Régionale des Comptes nous intéresse particulièrement, vous vous en doutez. Ce n'est pas qu'il nous plait, sincèrement, on s'en serait bien passés pour Aubagne. Mais il a le mérite de dire clairement ce qui devait être dit.

Pour autant, ce n'est pas sur l'avis de la Chambre Régionale des Comptes que nous devons voter mais sur la délibération qui consiste à rectifier le budget.

Ce budget, dont les lignes générales restent inchangées, nous ne l'avons pas voté. Rectifié ou pas, il est votre budget, il n'est pas le nôtre.

Reste aussi que nous n'allons pas ouvrir les bras à une augmentation des impôts qui n'est jamais que le résultat des fautes inadmissibles que vous avez commises.

Nous n'allons pas dire AMEN, partez en paix, augmentez les impôts, vous êtes pardonnés.

L'augmentation des impôts, c'est faire payer aux autres, c'est-à-dire aux Aubagnais, le prix de vos erreurs, que l'augmentation soit retardée après les élections ou pas. C'est sur vos indemnités qu'il faudrait aller chercher l'argent, pas dans la poche des autres.

C'est donc clairement par un vote hostile que nous sanctionnerons cette délibération.

M. Le Maire: Y a-t-il d'autres interventions? M. ORIHUEL!

M. ORIHUEL : Je m'adresse à Mesdames et Messieurs les Elus de l'Opposition : qu'estce que vous êtes stressés !

Mon intervention a pour but de vous déstresser. En 2007, lorsque le MoDem a écrit son projet municipal, nous indiquions que nous voulions faire en sorte de diminuer l'endettement de notre commune, qui, je vous le concède est encore trop important. Lors des précédents mandats, le Centre Aubagnais, d'abord le Centre des Démocrates Sociaux, qui est devenu ensuite le MoDem, était en partenariat avec la Droite dans l'Opposition.

Nous avions dénoncé les emprunts toxiques proposés par l'ancien députémaire et nous nous y étions fortement opposés. C'est vrai qu'on ne gère pas un foyer avec des révolvings ni une commune avec des emprunts à intérêt et remboursement du capital croissants.

En 2008, notre partenariat avec l'équipe arc-en-ciel de gestion, qui comprend toutes les couleurs politiques de la Gauche, Europe Ecologie Les Verts et le Centre, a été conditionné pour nous, Centristes, à un partage de valeurs sociétales que nous n'avions pas avec la Droite, et à une volonté commune de rigueur dans la gestion. La dette au 1^{er} Janvier 2008 était d'à peu près 123 millions d'euros, elle avait par un effort de gestion baissé de 3 millions d'euros au 1^{er} Janvier 2011. Comme vous le savez, le mouvement démocrate a toujours défendu une gestion financière des collectivités publiques transparente et saine.

C'est pourquoi, on comprend, il est légitime pour l'Opposition de s'interroger sur les observations de la Chambre Régionale des Comptes. On remarque tout de même que l'exagération a surpassé la réalité. Nous en avons hélas l'habitude.

Sur des sujets aussi importants que cela, au lieu de proférer des mensonges éhontés, comme l'éventuel fait que « la ville serait au bord du gouffre financier », citation de M. GAZAY, les membres de l'Opposition feraient bien de montrer leur capacité de sérieux et travail, qualités qui sont requises pour la gestion

de la ville. L'idée centriste, c'est d'abord et avant tout un idéal. Pour simplifier, il est proche de l'idéal de l'équilibre, un peu comme elle transparait dans l'expression « bon père de famille » de notre droit. Chaque équilibre procède de sa propre instabilité.

L'économie mondiale en est un exemple flagrant depuis plus de 10 ans de cet équilibre qui est instable. Il y aura dans mon propos trois idées très simples. La première de ces idées, c'est que notre mouvement politique n'est pas solidaire des emprunts contractés avant la mandature de 2008. C'est un fait qui ne peut être contesté par personne. Nous sommes contre. Nous le serons toujours. Nous ne refusons pas de dépenser de l'argent pour des infrastructures de ville. Nous refusons l'idée d'un monde aveugle à l'éthique et qui ne pense pas aux conséquences graves que certains actes peuvent revêtir. J'étais moi-même à cette époque dans l'Opposition en partie à cause de cela. Depuis 2008, nous n'avons plus ce genre de problèmes, la ville a tout simplement changé.

La seconde idée, c'est l'amalgame fait entre la dette de la ville d'une part et la gestion de ce prêt désastreux à R.B.S. Une de mes promesses de campagne en 2008 pour la liste MoDem était de diminuer la dette de la ville. Oui, la dette a diminué. Il faudrait que l'Opposition arrête de proférer des mensonges sur la place publique.

Ce contre quoi je me battais il y a 15 ans, de cela n'existe plus. Le temps vient maintenant de trouver des solutions efficaces pour poursuivre la dynamique engagée depuis la nouvelle mandature, depuis cet arc-en-ciel qui a tout changé.

La dette au 1^{er} Janvier 2008 était d'à peu près 123 millions d'euros, elle avait par un effort de gestion baissé de 3 millions d'euros au 1^{er} Janvier 2011.

Sans compter R.B.S., elle est ce jour à près de 125 millions d'euros, mais après sortie en 2011 et 2012 pour un montant de 6 millions d'euros de l'ensemble des emprunts à risque futur pour la commune, que nous avons voté et que vous auriez fait si les urnes vous avaient choisi en 2008.

On peut donc considérer que l'endettement est en cours de traitement.

La troisième idée est bien plus philosophique. Un nouveau courant est en place depuis quelques années, celui de l'éthique économique. On ne peut plus continuer à accepter qu'il puisse exister de tels prêts dans notre société moderne. L'outrance ultra libérale n'a que trop duré et nous n'acceptons pas qu'elle frappe de plein fouet notre ville.

En ce qui concerne R.B.S., nous sommes persuadés que la justice nous permettra de régler comme beaucoup d'autres communes à notre faveur notre différent avec ces spéculateurs ultra capitalistes auxquels l'ancien député-maire avait à tort fait confiance.

Nous sommes sur un bon chemin. De toute façon, si vous cherchez auprès des urnes à tenter de gérer la commune en 2014, vous devriez probablement faire exactement la même politique de désendettement structurant, à moins que vous ne proposiez de détruire les services rendus aux aubagnais, qui sont de plus en plus performants. Les aubagnais même de votre sensibilité politique, Droite et Droite déguisée en Centre, risquent d'hésiter avant de prendre votre bulletin de vote et vont

certainement choisir le nôtre, car, depuis 5 ans et 4 mois, vous passez votre temps en longues paroles de critiques mais ne proposez rien de concret et de réalisable financièrement pour les Aubagnais.

Le populisme des extrémistes au niveau national, dont certains parmi vous sont idéologiquement proches, vous l'avez utilisé par le passé, vous en usez dans le présent et nous verrons, j'imagine, une campagne électorale de votre part remplie de promesses et propositions impossibles à réaliser.

Les Aubagnais ont plus de conscience civique que vous ne l'imaginez et sont sensibles à l'intérêt général conduit par une équipe d'intérêt communal que l'arcen-ciel majoritaire constitue.

Je vous remercie.

M. Le Maire : L'été naturellement ne facilite pas la chose, on essaie d'être attentif à ce qui est dit par les uns et les autres même si parfois on aurait l'intention de bondir. Moi personnellement, plus d'une fois, j'ai failli bondir mais je crois qu'i faut savoir s'écouter. M. ZEITOUN!

M. ZEITOUN: Merci M. Le Maire. M. Le Maire et chers Collègues,

Les débats autour du budget sont toujours un peu épiques et les prédications de l'Opposition depuis maintenant plus de 30 ans n'ont guère changé.

Ceci étant, après l'adoption du budget de la Ville d'Aubagne par le Conseil Municipal et sa transmission au Préfet, celui-ci a cru bon de saisir la Cour Régionale des Comptes sur trois points : les inscriptions des cessions d'actifs ; le mode de comptabilisation de certaines charges financières et l'inscription de la soulte à la Royal Bank of Scotland.

Dans cette demande, la Chambre Régionale des Comptes n'a retenu que l'inscription de la soulte à la banque R.B.S., c'est ce qu'a évoqué le rapporteur tout à l'heure et ce qui est contenu dans la délibération, et il faut tenir compte qu'il n'y a pas eu de remarque sur les autres postes budgétaires évoqués par le Préfet, il faut le signaler; mais elle préconise une normalisation des comptes, d'une part, les subventions d'investissements inscrits au budget, d'autre part, sur les créances irrécouvrables inscrites dans le budget de la ville tenues par le Comptable du Trésor depuis maintenant plus de trente ans. Ça a été évoqué par le rapporteur.

Simplement, je voudrais préciser qu'en comptabilité publique, je pense que tout le monde le sait, les comptes qui sont à régulariser ne sont pas mouvementés par le service financier de la Ville mais par la Trésorerie Générale qui dépend de l'Etat.

Le corps de la délibération explique en détail et je tiens ici à remercier la qualité de cette délibération, le souci de détails et l'explication claire qui est donnée qui permet à chacun de comprendre de quoi il en retourne, la démarche entreprise par la ville depuis des années auprès de la Trésorerie Générale pour trouver une solution raisonnable, mais malheureusement en vain.

Nous sommes aussi persuadés qu'il n'est pas juste que la Ville supporte seule ces régularisations alors qu'il est démontré et admis que les responsabilités entre la Ville et l'Etat sont largement partagées.

Pour apurer cette situation, les services de la Ville ont proposé un étalement sur 10 ans, voir même sur 5 ans. La Chambre Régionale des Comptes propose un apurement sur 3 ans, de 2013 à 2015. Pourquoi 3 ans ? On pourrait se poser la question. Simplement, si on fait un peu des calculs, on s'aperçoit que c'est peut-être la durée liée à la mise en place de la Métropole qui doit voir le jour au 1^{er} Janvier 2016! Ça correspond bien à une situation que je qualifierais de « politique ».

Nous nous conformons donc à cette proposition de la Chambre, sauf que le Groupe Socialiste, Radicaux de Gauche et Apparentés est d'accord pour que l'effort demandé soit porté par le biais d'économie sur le Chapitre 11, comme l'a expliqué le rapporteur, à la hauteur de 1 million d'euros pour 2013, cela correspond à une réduction de 6 % de ce chapitre-là.

La délibération propose l'économie citée et non une augmentation de la fiscalité comme le demande la Chambre Régionale des Comptes, qui s'est permise de dresser un tableau de « comment on pourrait augmenter les impôts des Aubagnais », ce que nous refusons.

Je vous rappelle, Chers Collègues, qu'une augmentation de la fiscalité audelà de l'inflation ne s'inscrit nullement dans notre engagement municipal auprès de la population aubagnaise et que la politique de la ville conduite par notre majorité s'est toujours appuyée sur le respect de ses engagements, en particulier envers le service public municipal, envers le C.C.A.S. et aussi l'aide aux associations.

Dans le nouveau budget proposé, toutes ces lignes sont conservées au centime d'euro près. Nous avons uniquement touché et réduit les charges à caractère général.

Voilà pour le premier point!

En ce qui concerne le contentieux avec la Royal Bank of Scotland et compte tenu des exigences de cette banque sur le remboursement du prêt, ce n'est pas tout à fait un prêt mais c'est la soulte, que de toute évidence nous considérons comme un prêt toxique, la Ville d'Aubagne a raison de porter l'affaire devant la justice. Et nous attendons, comme cela a été dit par notre camarade ORIHUEL, avec sérénité le résultat de ce procès. De plus, je vous rappelle que, très récemment, le gouvernement, conscient de l'effet dévastateur de ces prêts toxiques sur la gestion des collectivités, prépare un projet de loi inclus dans la loi de finances à la fin de l'année pour enfin tourner la page sur cette période scandaleuse. Ce projet de loi aura pour objectif de créer un fonds de soutien de 100 millions d'euros par an sur 15 ans pour aider les collectivités victimes de ces emprunts toxiques ; ce qui révèle la réalité et la prise en charge de cette période néfaste pour la plupart de nos collectivités.

En conclusion, M. Le Maire, le groupe P.S., Radicaux de Gauche et Apparentés prend note de la demande de la Chambre Régionale des Comptes et approuve la proposition d'inscrire la soulte demandée par la Royal Bank of Scotland au budget 2013. Il votera donc cette délibération.

M. Le Maire: Je vous remercie. Mme ROYERE!

Mme ROYERE: Merci M. Le Maire. Il y a des mots qui ne m'ont pas gênée parce que je ne suis pas gênée mais qui m'ont un peu titillée: c'est douteux, la dérive, la maîtrise, la fantaisie... Mme BARTHELEMY a dit « servir votre cause ». Quelle cause servez-vous? La cause des Aubagnais ou la cause de votre élection prochaine, Mme BARTHELEMY?

Ceci dit, j'aimerai insister aussi car, à chaque Conseil Municipal, je vous écoute parfois avec attention, parfois sans attention et toujours surprise par votre ténacité à dévaloriser notre ville.

Comment peut-on vouloir être aux commandes d'une ville que vous décrivez dans un état si pitoyable ? Je n'arrive pas à comprendre. Votre ville, notre ville, vous ne l'aimez pas, vous n'aimez pas Aubagne. Tout est prétexte à la critiquer, à la salir, c'est bien dommage.

Moi j'adore Aubagne, j'y suis bien et je ne suis pas la seule. Aimer sa ville, Messieurs, Dames de l'Opposition, c'est la faire vivre ; vous, vous voulez la faire mourir et à chaque fois vous remettez le tramway, cela vous amuse, nous aussi, de toutes façons.

Aubagne, cela vous embête, c'est vrai, c'est une ville de solidarité, de convivialité, de partage, de sport, de culture, de santé. D'ailleurs, promenez-vous dans la Ville d'Aubagne actuellement, enlevez vos lunettes noires et vous verrez, tous les cafés sont plein de monde, on a du mal à trouver une place, les gens sont heureux, font la fête, ce n'est pas votre cas. Bien sûr!

Alors souvent, on vous voit partout, en nombre, vous êtes là, vous vous montrez. Par contre, plusieurs fois j'ai voulu le dire et là je me fais un plaisir avant les vacances, les vœux de la Maison du Partage, je ne vous y vois pas, pendant 5 ans, M. Le Maire est là, nous sommes là, bien sûr ce sont des gens qui ne votent pas, cela ne vous intéresse pas.

Maintenant, je voudrais terminer, nous sommes Modem, nous sommes des centristes, nous, nous avons rejoint cette équipe et nous continuerons et nous continuons ensemble sur des valeurs communes, un projet commun, à faire vivre notre ville que nous aimons et que nous défendrons toujours avec détermination parce que nous aimons les Aubagnais. Merci de votre écoute.

M. Le Maire: Merci. Mme GIOVANNANGELI!

Mme GIOVANNANGELI: Après ce que viennent de dire mes collègues et pour ne pas en rajouter, simplement, avant je laisserai le soin au rapporteur et M. Le Maire pour avancer un certain nombre de questions bien précises mais je trouve que, chaque été avant les élections municipales, on se retrouve avec un flot de mensonges, d'amalgames, de propos diffamatoires, cela n'a absolument rien d'étonnant.

La seule chose que je voulais dire, c'est qu'il faut faire attention aux mensonges et aux amalgames. Ce budget-là ne comprend pas dans sa comptabilité ni le tramway, ni l'augmentation des impôts locaux liée au tramway, ça c'est le premier mensonge.

Il y en a beaucoup d'autres, et je ne vais pas vous les infliger tous. Mais dans tout ce que vous avez dit, au-delà des propos et des mots qui sont ressassés tout le temps, pour faire peur à tout le monde, il faut arrêter avec cette idée du tramway payé par les impôts locaux. Il faut arrêter de répandre cette idée.

Il est payé par un versement transport, payé par les entreprises de plus de 9 salariés. On l'a répété des millions de fois mais je le rappelle. Il est au budget de la Communauté d'Agglomération et il est dans une Communauté d'Agglomération dont la comptabilité est saine et que vous connaissez bien.

Le deuxième mensonge, c'est que, M. GAZAY, vous avez omis de dire que vous avez perdu le procès concernant le Budget Transport, je le précise, car votre propos était tellement tendancieux et amalgamé que ça valait le coup de le dire. Alors le Tribunal Administratif est peut-être corrompu, cela dit vous l'avez perdu.

Et je voulais terminer en disant que, moi aussi, comme Mme ROYERE, je suis heureuse d'être dans une ville qui sourit quand on voit la triste mine des pays où on fait un chantage éhonté à la dette en permanence et qui risque d'en mourir et nous, ici, on veut vivre.

M. Le Maire: Merci. Patrick ARNOUX!

M. ARNOUX : Merci M. Le Maire. On est en état d'une décision de la Chambre Régionale des Comptes que nous devons respecter. Il s'agit d'une institution respectable et, comme toute institution respectable, lorsqu'elle prend une décision, on peut l'analyser et la discuter mais on doit la respecter.

Il ne faut pas, comme certains, dire que cette décision a été prise dans une espèce de moment de folie ou pour je ne sais quelles raisons qui ne sont pas la réalité. Je crois que l'on fait bien de prendre une décision conforme aux vœux de la Chambre Régionale des Comptes.

Après je comprends, on est en période électorale, je comprends que l'Opposition se serve de cette décision pour essayer de laisser croire que c'est le véritable désastre, que c'est un cataclysme, que n'ai-je entendu, flagrant délit de mensonge, carambouillage comptable, pure magouille, bande organisée... Mais cela ne concerne pas tellement des gens de chez nous.

Alors, très rapidement, car franchement en arriver à ces termes, j'admets la critique, que l'on puisse se servir pendant une période électorale de la décision de la Chambre Régionale des Comptes, mais transformer comme vous le faites cette décision pour essayer de faire croire qu'il s'agit de quelques chose que l'on découvre et que l'on a caché pendant des années. On va prendre très facilement et très rapidement la première grosse question : c'est la régularisation des comptes de tiers. Franchement, comment pouvez-vous dire que c'est la première fois que l'on parle de cela ? C'est inscrit dans le budget !

J'ai demandé tout à l'heure : où est-ce que c'était inscrit ? C'est inscrit au Chapitre 67 : créance irrécouvrable. Et ça fait des années que l'on vous parle de ces créances irrécouvrables, des années que l'on vous indique que nous n'avons pas eu de Compte de Gestion, que, du fait de cette absence de Compte de Gestion, nous avions eu des difficultés à l'époque d'établir les budgets. Qu'il y a eu des discussions et un travail énorme, je me souviens l'avoir dit moi-même, fait par les services et l'ancien Trésorier, M. PERRIN, qui a passé des heures pour essayer d'y voir clair dans ce qui provenait d'une erreur de la Trésorerie à l'époque parce que le travail n'avait pas été fait. Et des propositions avaient été faites à l'époque, grâce au travail énorme fait par M. PERRIN, directement à la Chambre Régionale des Comptes. Je me souviens qu'à un moment donné, on était sur le point d'aboutir et qu'on n'a pas pu aboutir car le conseiller qui s'était chargé de cela est parti ailleurs et qu'il a fallu recommencer.

On a recommencé en 2008, en 2011 et puis, chaque fois parce qu'il s'agissait en fait de mettre en cause la responsabilité de l'Etat et que celle-ci était établie pour partie, et que chaque fois qu'il s'agissait de remettre en cause la responsabilité de l'Etat, on se heurtait à un mur et on en était toujours dans le cadre de discussions mais ces sommes étaient parfaitement inscrites dans le budget.

Que vient nous dire la Chambre Régionale des Comptes ? Elle nous dit : régularisez en trésorerie, c'est cela qu'elle nous dit. Et elle nous dit : à partir de ce moment-là, on en est à 4,6 millions, il faut que vous régularisiez ces sommes.

Et la Chambre Régionale des Comptes, très franchement, si on était des magouilleurs comme vous le dites, si on avait caché tout cela comme vous le dites, vous croyez que la Chambre Régionale des Comptes nous aurait dit : vous avez 3 ans pour le faire.

Vous croyez qu'elle nous aurait dit : mais vous avez la possibilité de régulariser ces comptes en trois années et on vous conseille de faire cela.

Nous, on trouve une autre solution. Vous croyez véritablement que, si on était une bande organisée, la Chambre Régionale des Comptes aurait dit cela ? Mais elle aurait simplement dit : je transmets le dossier au Parquet.

Ce n'est pas ce que la Chambre Régionale des Comptes fait. Elle fait des préconisations et nous permet, nous nous souhaitions le faire dans un délai de 5 ans, elle nous dit : faites-le dans un délai de 3 ans.

Quelque part, on doit respecter la décision de la Chambre Régionale des Comptes mais c'est vrai qu'au fond de soi, on peut mal le ressentir parce que l'on sait qu'il y a une responsabilité d'un trésorier qui n'a pas fait son travail, parce que l'on sait : c'est quoi une créance irrécouvrable ? C'est soit un créancier qui ne paie pas, soit un créancier contre lequel on n'a pas tout fait pour récupérer ce qu'il nous doit et, en l'occurrence, il y a une partie des sommes qui, effectivement, rentrent dans ce cadre-là et n'ont pas été récupérées par le trésorier parce qu'il n'a pas, à l'époque, fait son travail.

Un petit exemple, tout bête, ce sont les sommes qui sont payées à la cantine, elles étaient payées par chèque, le trésorier n'encaissait pas les chèques et,

au bout de deux ans, disait qu'il y avait prescription. Ce n'est pas une invention, c'est une réalité.

Après, il y a effectivement des sommes qui nous incombent. Je pense que la décision qui a été prise de dire : on respecte la décision de la Chambre Régionale des Comptes, on va faire des économies sur le chapitre 011, c'est-à-dire que l'on va économiser 1 million d'euros sur, je vous le rappelle, 65 millions d'euros que représente le chapitre 011. Cette décision nous apparaît justifiée, bonne, même si nous avons du mal à accepter la décision de la Chambre Régionale des Comptes.

Donc il n'y a pas de cachoteries, pas de mensonges, pas de magouilles comme vous le dites, mais simplement une décision prise par la Chambre Régionale des Comptes et que l'on a du mal à accepter mais que l'on respecte.

Deuxième point, après je laisserai le rapporteur et M. Le Maire en terminer, la soulte R.B.S.: M. GAZAY vous avez raison, on en a suffisamment parlé, dites-vous, dans d'autres débats municipaux. C'est vrai, c'est vrai qu'il y a eu des discussions sur ce problème de R.B.S., c'est vrai que vous nous avez critiqués, c'est votre droit et c'est vrai que nous avons répondu dans la plus grande clarté de ce qui s'était passé.

Ce que l'on dit aujourd'hui, parce qu'à l'époque, je me souviens, on avait tendance à penser, moi-même à un moment donné, je me suis posé la question, on avait le sentiment que l'on était les seuls dans cet univers de collectivités locales et territoriales, en France ou ailleurs, à avoir eu un emprunt ou un swap toxique.

On se rend compte in fine qu'il y en a pour 35 milliards d'euros dans notre pays parce que je ne vous parle pas de l'Italie, ni de l'Allemagne où des procédures sont en cours et où des procédures ont été jugées et notamment en Allemagne dans un cadre identique à notre cas, où il y a une décision de la Cour Fédérale allemande qui, dans ce cas-là, a annulé le swap qui avait été contracté par une ville d'Allemagne dans exactement les mêmes conditions.

Cela ne veut pas dire pour cela que, pour autant, on doit sauter en l'air et dire que l'on est content, il y a à un moment donné des banques, je l'ai déjà dit et je le répète parce que je le pense. 2008 : la crise des « subprimes », les banques sont aidées par les Etats. 2008, c'est l'époque où les banques proposent aux collectivités locales et territoriales ce type de produit.

Je l'ai dit, et je le répète, je pense que c'est consciemment que cela a été fait et je me permets de le dire parce que je ne suis pas le seul à le dire, c'est quelque chose que l'on entend de plus en plus à cet égard.

Et c'est la raison aussi pour laquelle l'Etat, et M. ZEITOUN l'a rappelé tout à l'heure, intervient dans ce cadre-là. Il dit : on ne peut pas laisser les choses comme cela, il faut que l'on intervienne parce que cela va être une véritable difficulté pour les collectivités locales ou territoriales.

J'admets la critique, j'admets vos prises de position quand vous venez dire : « vous ne faites pas ce qu'il faut faire, nous ferions mieux », je l'admets, mais je n'admets pas les mensonges, que l'on essaye, à travers une décision, qui est une décision quelque part sur un point, moi en ce qui me concerne, le point R.B.S.

m'apparaît logique, même si on le conteste parce que l'on estime que l'on a fait une procédure et que cette procédure doit aboutir, moi cette décision ne me gêne pas.

Cette décision n'a pas d'impact budgétaire à l'heure actuelle, elle ne change rien. Que ce soit inscrit dans le cadre de notre encours de dette ou que ce ne soit pas inscrit, cela ne change rien.

En ce qui concerne la première décision sur les comptes de tiers, on va régulariser cela, et je pense comme M. ZEITOUN, il doit y avoir une raison pour que l'on nous demande subitement de régulariser ce qui existe depuis plus de 20 ans, ce qui, en tout état de cause, est inscrit depuis plus de 15 ans, ce qui en tout état de cause a déjà fait l'objet d'un examen, je vous le rappelle et j'en aurai terminé, par la Chambre Régionale des Comptes il y a une dizaine d'années, parce que l'on a été contrôlé il y a une dizaine d'années par la Chambre Régionale des Comptes. Et cela existait déjà et, à l'époque, la Chambre Régionale des Comptes n'a rien dit. Peut-être passe-t-on à une ère nouvelle, peut-être souhaite-t-on que tout cela soit complètement nettoyé! Nous ferons en sorte que cela le soit et nous le ferons dans les meilleures conditions possibles, comme le fait la délibération qui est présentée par Olivier BOSCH.

M. Le Maire: Merci. Mme HEUMANN!

Mme HEUMANN: Je ne répèterai pas ce que beaucoup ont dit, je voulais juste simplement pointer deux, trois choses.

C'est vrai que la première question sur laquelle je me suis interrogée, c'est pourquoi, puisque le Préfet voulait faire une saisine de la Chambre Régionale des Comptes, c'était de mettre aussi cette question de l'épuration des comptes de tiers. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ? On peut se poser un certain nombre de questions, parce que justement il y a une défaillance des services de l'Etat et une responsabilité partagée.

Dans ce cadre-là, je pense que, le rapporteur l'a dit, c'est le point le plus crucial et important qui crée un système de déséquilibre dans le budget, c'est le point le plus important.

Je pense que l'on se conformera, on soutiendra la majorité dans cette démarche-là et, peut-être y-a-t-il des arrières pensées mais au moins on est dans une situation où actuellement les collectivités ont l'obligation et la nécessité de se mettre au clair parce que c'est une nécessité vis-à-vis des citoyens, d'une bonne gestion d'une façon globale, de pouvoir épurer un certain nombre de comptes parce que la transparence est de notre responsabilité de la part des citoyens à partir du moment où l'on demande actuellement un certain nombre d'efforts importants dans la situation de crise actuelle. Ça, c'est le premier point.

A partir de là, je n'accepte pas l'idée que vous puissiez amener de la volonté et de l'intention de cacher un certain nombre de choses et de vouloir camoufler un certain nombre de choses. Je crois que cela est une démarche électoraliste mais ce n'est pas ce que porte cette majorité.

Le dernier point que je voulais dire où je pense qu'il y a quand même une responsabilité des élus et des choix qui ont pu être faits, c'est la question quand on est dans le cadre d'une renégociation de dette ou quand on est dans le cadre des emprunts.

Déjà, dans les années 1995, nous avions été étonnés et alertés, dans le cadre de cette renégociation de la dette, de passer par des services de banque comme Merrill Lynch qui, on a vu, déjà, de par l'évolution de leur politique, amenait un certain nombre de risques. Ça c'était un premier point.

Je pense que l'erreur aussi que l'on a pu faire, c'est de la volonté dans le cadre d'une renégociation d'utiliser un certain nombre de services qui sont proposés par les banques, M. ARNOUX le disait, il y a de l'intention derrière, il y a des systèmes politiques, économiques et financiers qui sont mis en place pour contraindre aussi bien les gouvernements que les collectivités et de provoquer un certain nombre de crises et de contraindre l'ensemble des citoyens.

C'est là-dessus que je pense que la question des swaps était un choix qui n'aurait pas dû se faire parce qu'il était à l'encontre des valeurs que portait cette majorité et qu'elle continue à porter. Mais on est dans un système capitaliste que vous défendez, que vous préconisez et ce que je souhaite de la part de ce gouvernement, David ZEITOUN le disait, qui veut être beaucoup plus contraignant par rapport aux banques, que, justement, il mette tous ses efforts pour que le politique reprenne son pouvoir et qu'il se mette au service des populations.

Nous sommes dans une situation de crise importante. Je n'attends que de ce gouvernement qu'il fasse le changement qu'il a annoncé et c'est en ce sens-là que l'on pourra aussi bien au niveau des collectivités avoir aussi des démarches qui vont être appuyées et accompagnées et qui peuvent aussi rentrer dans un système d'autre forme de politique et de développement, et c'est tout ce que je souhaite.

Bien sûr, nous soutiendrons et nous voterons la Décision Modificative.

M. Le Maire: Merci Mme HEUMANN! Maurice JULIEN!

M. JULIEN: M. Le Maire, je ne comptais pas intervenir directement mais c'est vrai que certains propos m'ont gêné aussi. La philosophie politique, mais je crois que c'est la philosophie de tous les élus ici, je veux le croire du moins, c'est que l'on parte sur l'idée que chaque élu est honnête dans sa démarche, dans les propos qu'il tient, dans ses convictions politiques.

Malheureusement, ce n'est pas le premier Conseil Municipal où je vois où l'on met en cause l'honnêteté des élus de cette majorité. Moi cela me choque à chaque fois parce que l'on a parlé de malhonnêteté, de mensonges, de bande organisée pour organiser une magouille quelconque, c'est grave comme propos, c'est grave pour la démocratie parce que moi je suis très respectueux de l'Opposition et toujours très attentif à ce que vous dites. Toujours très attentif à vos remarques parce que certaines m'interpellent, même si je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, et me font réfléchir sur ma démarche politique et sur ce que l'on peut décider dans cette commune. Je pense que cela peut être très constructif.

Mais quelques fois, vos propos ne sont pas constructifs et font le lit malheureusement du populisme et vous le répétez à chaque fois, M. GAZAY, et je trouve cela tout à fait dangereux et je regrette, je vous crois un garçon intelligent mais lorsque vous tenez ces propos, je crois que même pour votre parti politique, cela n'arrange pas vos affaires.

Il va y avoir une élection, c'est vrai, et le combat peut porter sur les choix budgétaires que nous avons faits et que nous ferons certainement dans notre nouveau futur programme. Et c'est logique et respectable que vous n'ayez pas les mêmes programmes que nous et que vous proposiez d'autres programmes et d'autres choix budgétaires.

Mais arriver comme cela, dire que c'est du mensonge et que nous sommes malhonnêtes, cela me dérange grandement. Ce n'est pas cela le débat politique, ce n'est pas cela la démocratie.

Alors vous avez dit plusieurs fois : insincérité. Ecoutez, j'ai relu le premier avis de la Chambre Régionale des Comptes, insincérité, c'est la lettre du Préfet qui interpelle la Chambre Régionale des Comptes sur la partie investissement, c'est le seul moment où je l'ai trouvé, vous avez parlé plusieurs fois d'insincérité.

La Chambre Régionale des Comptes parle, non pas d'insincérité, mais d'un budget qui n'a pas été voté en équilibre réel. Effectivement si l'on n'écrit pas des sommes sur un compte et que l'on y revient, il n'est pas en équilibre réel, il faut le rectifier, ce que nous allons faire aujourd'hui.

Donc, il n'y a pas insincérité de notre part, il y a effectivement une reprise en compte et les différents intervenants y sont venus, on rectifie le budget et on fait en sorte qu'il soit en équilibre réel.

Alors que vous ne soyez pas d'accord, c'est un choix politique, et je vous respecte et je respecte votre choix politique.

Les électeurs et les citoyens jugeront quels sont les meilleurs choix politiques présentés et au moment du vote s'exprimeront. Et c'est ça la démocratie.

Mais évitez, M. GAZAY et, même vous, Mme BARTHELEMY, cela m'a étonné lorsque vous parlez de bande organisée car vous êtes avocate et vous connaissez bien la portée des mots, plus que je ne peux le dire moi, vous avez manié devant le barreau certains mots, je sais que, quelques fois on utilise des mots qui, peut-être, pour défendre un client, dépassent sa propre conviction mais je ne crois pas que ce soit la bonne démarche.

C'est ce que je voulais vous dire tout simplement, en démarche politique, calmement, sans m'énerver, en vous respectant et en vous regardant droit dans les yeux, je crois que vous ne faites pas avancer la démocratie et ce n'est pas comme cela, je crois que la Ville d'Aubagne pourra avancer.

M. Le Maire : Je vous remercie M. JULIEN. M. Le Rapporteur, vous concluez avant que j'ajoute quelques mots.

M. BOSCH : Je vais d'abord remercier tous mes amis de la majorité arc-en-ciel de leurs interventions, ils ont permis de répondre à beaucoup des interrogations posées par nos collègues de l'Opposition.

Il faut savoir que répondre aux questions de nos collègues de l'Opposition n'est pas le moment préféré que j'ai dans la vie parce que, vous savez, ces amalgames, comme vous, ces insinuations, ces termes diffamatoires ne m'intéressent pas. Je le fais là parce que c'est le rôle que j'ai ici, je le fais pour Aubagne mais cela ne m'intéresse pas de répondre à ces propos-là.

Alors je vais le faire quand même. M. GAZAY, si les bases physiques, c'està-dire le nombre d'îlots fonciers imposables augmente, c'est parce que cette ville est attractive. En oui! Automatiquement, chaque année, ces bases augmentent et il y a plus de bases imposées, donc il y a une recette fiscale supplémentaire, c'est tout c'est comme cela, cette ville est attractive.

Cela va être un peu un inventaire à la Prévert parce que j'essaie de noter, même si cela ne m'intéresse pas, le maximum de ce que chacun dit. Les fautes soi-disant constatées par la Chambre Régionale des Comptes : ce terme n'est jamais utilisé dans cet avis par la Chambre Régionale des Comptes, donc c'est un mensonge, ces mensonges auxquels je ne me plais pas à répondre.

Après, les insinuations : pas de provision, vous dites, après la longue explication, je remercie M. ARNOUX, de la chronologie des efforts faits par la ville pour régulariser ses comptes, elle a même tenté de provisionner ses comptes à apurer en 2004 et cela n'a pas pu être fait par manque d'accord de la Direction Régionale des Finances Publiques, pas par défaut de la ville.

Vous êtes revenus sur les subventions, vous n'avez pas compris que cela a complètement disparu : les 470.000 euros de subvention des travaux structurants du Conseil Général, on était juste dans ce qui se fait chaque année. C'est-à-dire que l'année 2012 N-1, on demande des subventions et elles sont votées en 2013. Alors, c'est venu peut-être un peu tard parce que notre demande datait de fin 2012 mais elles sont là.

Et heureusement pour les Aubagnais parce que cette majorité que vous dénigrez, elle travaille avec les Aubagnais et ces travaux structurants, pour la plupart, concernent ce forum circulation auquel nous avons tous consacré beaucoup de temps, auquel les Aubagnaise se sont intéressés et c'est pour mettre en œuvre les solutions que nous avons construites ensemble, que ces subventions et l'effort de la ville vont servir.

Je continue, cela a été déjà dit, il n'y avait pas de déséquilibre dans ce budget, ce n'est pas vrai, le déséquilibre apparaît à partir du moment où on nous oblige à apurer ces 4,6 millions d'euros qui ont de 14 à 27 ans d'ancienneté.

Il n'y avait pas de déséquilibre. Et je répète que ces 4,6 millions d'euros dont on parle aujourd'hui, ce gouffre que vous prétendez devant lequel nous nous trouverions, c'est 0,33 % des budgets 1986 à 1999, 0,33 %.

Pour en venir ensuite aux emprunts toxiques et aux produits toxiques. Non ce n'est pas qu'Aubagne qui avait la lubie ou la fantaisie de boursicoter, comme chaque fois on l'a entendu. 33 millions d'euros, oui ok, ça c'est l'indemnité que demande R.B.S., mais on l'a dit, 25 milliards d'euros, ça c'est pour les collectivités françaises, il n'y a pas qu'Aubagne là-dedans.

Pour attaquer le budget, Mme GIOVANNANGELI a déjà souligné que vous aviez perdu, donc je trouve que, pour vous, cela doit suffire, c'est déjà pas mal. Pour moi, ça suffit en tous cas!

J'en viens à Mme BARTHELEMY. Non, nous ne nous défaussons pas. Nous pointons les responsabilités là où elles sont. En terme de finances, en terme d'emprunts toxiques, tous ces produits, ce sont les banques qui les ont inventés. En faisant courir un risque de plus en plus grand, soit aux collectivités soit même, aux Etats-Unis, aux personnes qui achetaient leur bien immobilier ; ce sont les banques qui ont inventé ces produits. Et ces banques-là ne sont pas qu'étrangères, ce n'est pas que Merill Lynch ou R.B.S., en France c'est DEXIA et DEXIA, vous savez ce que c'était DEXIA : l'ancien Crédit Local de France, celui dont le rôle était de prêter aux collectivités.

Cette banque aussi s'est engouffrée dans ce système, parce que c'est un système, celui qu'a décrit Carmen HEUMANN, c'est le système capitaliste. Et si, comme le disait Jean-Marie ORIHUEL, nous avons effectivement désendetté dans les trois premières années du mandat : 2008, 2009, 2011, de millions d'euros la Ville et si nous n'avons pas pu le faire après, c'est bien à cause de l'explosion de ces produits structurés toxiques que ces banques ont divulgués partout.

Nous pointons les responsabilités quand elles sont celles de l'Etat, ce n'est pas se défausser, nous pointons les responsabilités, nous le faisions sous M. SARKOZY, nous continuons à le faire, si c'est nécessaire, sous le gouvernement de M. HOLLANDE. Et nous pointons aussi, alors là ce ne sont pas des fautes, de toute façon, je n'emploie jamais ce mot là, mais des erreurs, des errements de la trésorerie. Eh oui il y en a eu, Patrick ARNOUX est revenu longuement là-dessus.

Mme BARTHELEMY, votre spécialité, c'est la procédure mais même en terme de procédure je me rends compte que vous pouvez dire quelques bêtises, même sur ce sujet-là.

La Ville de Saint-Etienne n'a fait aucun référé, c'est R.B.S. qui a fait un référé car Saint-Etienne refusait de payer. Je vous dis le seul exemple de référé sur ce sujet-là que je connaisse, et c'est R.B.S. qui avait intenté ce référé, parce que Saint-Etienne ne payait plus et R.B.S. a perdu.

Les subventions : on ne va pas y revenir, c'était la même question, elles ont été votées par le Conseil Général, les travaux seront faits, c'est le forum circulation.

Les amalgames sur le tramway, il a été répondu ce sujet.

Les bons mots ne font pas un discours politique, Mme BARTHELEMY, vous en avez certains que vous trouvez bons, je ne les apprécie que modérément mais dans tous les cas, cela ne fait pas un discours politique. Un discours politique, de la politique, même quand on parle de budget, même quand on parle de Décision Modificative, ce n'est pas gérer les finances, ce n'est pas ce que nous faisons.

Nous, nous souhaitons que les finances soient au service d'une politique et que cette politique soit au service des besoins de la population, de l'intérêt général dont parlait Jean-Marie ORIHUEL, et c'est cela qui nous anime, uniquement cela.

Je pense que c'est grâce à cette âme qui anime cette Ville depuis pas mal d'années qu'il fait bon vivre à Aubagne, que l'on vit bien à Aubagne et les Aubagnais le savent et ceux d'ailleurs le savent aussi très bien.

Merci.

M. Le Maire : Pour reprendre un terme un peu local, je suis estomaqué par la qualité des interventions de la majorité municipale. Pour avoir vécu pas mal de Conseils Municipaux, il y avait des fois, je parle d'il y a quelques années, l'obligation d'intervention ; alors chaque groupe disait la sienne et on disait à la fin, je le vis ailleurs, dans d'autres instances : nous voterons, nous nous abstiendrons, nous voterons contre.

C'est une vie politique traditionnelle, toujours en cours dans d'autres lieux. Ici, on peut constater que nous avons vécu un véritable débat politique qui est porté par, de manière différente, c'est normal, d'un côté, ceux qui s'attachent depuis de nombreuses années à transformer la ville, à faire que l'homme et la femme puissent y prendre sa place. Vous avez raison, Mme ROYERE, y compris parmi les plus défavorisés. Quel bonheur de voir ces gens que certains méprisent venir nous remercier de tout l'attachement que nous leur portons.

D'un côté, ce travail-là compliqué, de plus en plus compliqué, parce que les lois, parce que les règles se durcissent, parce que les conditions financières sont complexes, parce que la société se porte mal, parce que les banques sur le plan national, européen, international, gèrent l'économie. Parce que les politiques sont assujettis au pouvoir des banques.

Nous, ici, et je vais revenir tout à l'heure sur le pouvoir des banques, en particulier sur R.B.S., Dexia et Consorts. Nous ici, nous construisons quelque chose de différent, nous attachons de l'importance à ce que nous construisons et lorsque nous sentons qu'il y a effectivement des bâtons qui peuvent être mis dans nos roues, nous travaillons à déjouer la manœuvre et à faire que nous puissions continuer. Moi je dis chapeau.

Et puis il y a l'Opposition. C'est dur d'être dans l'Opposition. C'est compliqué d'être dans l'Opposition, de toujours courir derrière celui qui est en tête et depuis des années, des années et des années, et de s'essouffler! Alors, une opportunité, une question qui se pose, un doute et on s'engouffre d'une manière qui peut sembler à quelques-uns ici originale mais pour quelques autres qui n'a rien d'original. On s'engouffre depuis des années et des années de la même manière et là, il y aurait une occasion: la saisine du Préfet et l'avis de la Chambre Régionale des Comptes sur plusieurs points, dont deux sur lesquels je reviens.

Même si cela a été dit et redit, la régularisation des comptes : j'ai le souvenir et je parle à un certain nombre de personnes qui ont mon âge d'avoir vu la difficulté que nous avions dans la gestion de cette ville à courir derrière des travaux qui ne se faisaient pas venant de la part de certains trésoriers et qui nous empêchaient de légaliser les budgets qui étaient les nôtres ; la légalisation venant des années après. Et ces trésoriers étant condamnés pour des travaux qu'ils n'avaient pas effectués. Condamnés parce qu'ils mettaient en difficulté la ville, parce qu'ils ne permettaient pas à la ville de faire valoir la sincérité de son budget.

Cela a été dit par Patrick ARNOUX et par Olivier BOSCH. Ce travail a été pris à bras le corps par un certain nombre de trésoriers nouveaux, par les services financiers de la ville, que je remercie, entre parenthèses, d'avoir fait un travail remarquable dans une période estivale et avoir obligé quelques-uns à ne pas prendre des vacances pour répondre aux questions qui nous étaient posées.

Et alors que nous allions aboutir, on nous fait valoir que, dans un premier temps, si la responsabilité incombait aux services de l'Etat, dans un deuxième temps cette responsabilité pouvait être partagée et, dans un troisième temps, elle nous incombait, alors que rien, dans la réflexion, n'avait changé, et subitement c'est pour nous! Au demeurant, la Chambre ne dit pas que nous sommes dans le tort. Elle dit simplement : il faut régulariser des comptes et dans ce domaine-là elle fait son travail.

La question qu'on se pose : c'est pourquoi maintenant ?

Depuis les années 1980, la dernière régularisation nécessaire datant de 1999, pourquoi subitement aujourd'hui, en août 2013, on nous demande cela ?

La question se pose et pas seulement dans cette enceinte. Certains se disent : mais pourquoi maintenant ? Je n'ai pas la réponse. Mais je peux le constater. Nous régularisons nos comptes comme il a été proposé dans la délibération.

Les emprunts structurés dits toxiques : je suis d'accord à la fois avec M. GAZAY qui dit : ce n'est pas la première fois qu'on en parle, et il a raison, ce n'est pas la première fois qu'on en parle dans cette enceinte ; deuxièmement, je suis d'accord avec Mme BARTHELEMY quand elle dit que c'est une mauvaise dette. Et c'est la raison pour laquelle nous l'attaquons. Nous considérons que ce n'est pas une dette au service des Aubagnais mais que c'est une dette au service des banques qui se goinfrent et qui, en la circonstance, nous demandent et ne nous apportent pas grand-chose.

Mais, à une certaine période, et vous avez bien fait de parler de DEXIA, la banque « d'Etat », il a bien été conseillé par les gouvernements en place aux collectivités de se retourner vers ce type d'emprunts, les collectivités, de tout bord politique, de moyenne et de grande importance. On nous dit : vous êtes 500 à vous être laissés duper sur 36.000. Il va de soi que la ville, au fin fond de la Bretagne, comme celle au fin fond de la Corse, ou comme des petites villes du Darje, je n'en citerai aucune pour ne vexer personne parce que j'avais en plus des noms très chantants, n'avaient incontestablement, comme des dizaines de milliers d'autres villes de ce pays, la possibilité de contracter ce type d'emprunts.

Ce sont les villes moyennes et grandes, les régions et les départements qui s'y sont laissés prendre. Mais alors, pourquoi elles s'y sont laissées prendre ? Eh bien, tout simplement parce que conforter par le fait qu'on nous disait : allez-y, conforter par le fait que les banques avec lesquelles nous avions quelque confiance venaient nous proposer leurs produits, comment vouliez-vous que la plupart des villes aient la capacité à la fois de comprendre les produits qui étaient proposés et on arrivait à les comprendre, et de comprendre que, par là-dessous, on était en train de nous tromper. Et il y avait, Carmen HEUMANN a raison de la dire, une véritable organisation financière internationale qui a trompé pas seulement des centaines de villes françaises mais des villes dans toute l'Europe. Aujourd'hui, peut-être tardivement ! Patrick ARNOUX le disait plusieurs fois, peut-être tardivement ! Nous nous sommes réveillés.

Et nous disons, parce que nous nous réveillons : eh bien nous parlons haut et fort, comme nous avons l'habitude à Aubagne de le faire. Et nous disons donc : nous n'inscrivons pas ces demandes financières qui nous semblent des demandes financières condamnables. Tout cela fait qu'on a un débat qui a été le nôtre.

Je crois, pour revenir à mon introduction, que ce débat va certainement se poursuivre, mais ce qui intéresse aujourd'hui nos populations, c'est de savoir comment demain, demain c'est-à-dire au mois d'août, en septembre, dans les mois qui vont venir, dans les années qui vont venir, à travers la crise, à travers les embuches, elles vont pouvoir dans leur immense majorité continuer à s'appuyer sur les villes pour faire qu'ici comme ailleurs, parce qu'il n'y a pas qu'ici, on ait quand même des raisons d'espérer et des raisons de sourire. Ça, c'est l'enjeu. Alors, je crois qu'à cet enjeu-là, un certain nombre d'entre nous, depuis pas mal de temps, nous nous y attachons.

Vous avez raison de dire, M. ORIHUEL, qu'on n'a pas toujours été d'accord, mais que parce qu'on a appris à travailler dans notre diversité ensemble nous avons compris combien les enjeux étaient importants et combien notre population nous le rendait! Continuons à les faire espérer.

Je mets cette délibération n° 01 au vote : approbation de la Décision Modificative n° 01.

L'Article 5 de la délibération est la solution que nous apportons aux propositions de la Chambre Régionale, propositions que nous avons tout naturellement décidé d'honorer.

Quels sont ceux qui adoptent cette délibération n° 01 ? Quels sont ceux qui votent contre ? Pas d'abstention ?

La délibération n° **01-260713** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS; Vote CONTRE de M. GREGOIRE, Mme LEVASSEUR (2), M. PITTERA, Mmes BARTHELEMY (2), TRIC et M. GAZAY (2).

02-260713 - Sur le rapport de M. Le Maire -

Détermination du nombre de Conseillers communautaires dans le cadre du prochain renouvellement du Conseil Municipal.

Conformément à la Loi du 31 Décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération, et la proposition du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 17 Juillet 2013 fixant l'augmentation maximale du nombre de délégués à 61,

Considérant que les communes membres doivent donner leur accord, VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjoints, décision d'approuver l'application de l'augmentation maximale du nombre de délégués ainsi fixé à 61 et d'adopter ainsi la nouvelle répartition du nombre de représentants par commune membre de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, comme suit : 28 pour Aubagne, 5 pour Auriol, 4 pour les Communes de La Penne-sur-Huveaune et Roquevaire, 3 pour chacune des Communes de La Bouilladisse, Cuges-Les-Pins, Peypin et Saint-Zacharie, et 2 pour Belcodène, Cadolive, La Destrousse et Saint-Savournin.

Il est précisé que cette délibération annule et remplace la délibération du Conseil Municipal du 28 Juin 2013.

Elle fait suite à une lecture erronée faite par l'Administration de l'Agglo, validée par les 12 administrations des 12 villes qui ne se sont pas aperçues que la lecture était erronée.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? M. GAZAY!

M. GAZAY: M. Le Maire, il y a un mois en effet, vous nous proposiez une délibération sur le même sujet. Aujourd'hui, c'est une nouvelle délibération avec effectivement d'autres données. Nous comprenons que vous êtes pris les pieds dans le tapis et vous nous proposez aujourd'hui, un mois après, de revoter.

On en prend acte. Cela vient s'ajouter au sentiment que j'ai développé un petit peu tout à l'heure qui consiste à poser la question : y a-t-il un pilote dans l'avion ? Il faudra que vous l'assumiez.

Sur le fond, vous nous proposez de voter pour un nombre d'élus appelés délégués pour représenter effectivement la Ville à l'Agglo pour quelques mois. Puisque, vous le savez, en 2016, votre gouvernement, celui que vous avez soutenu en tous, a décidé l'enterrement de l'Agglo au profit de la Métropole. Ça, aussi parenthèses, il faudra que vous l'assumiez dans les semaines et les mois à venir. Vous nous proposez donc dans cette délibération de voter pour un nombre de délégués qui pourraient être pris dans une fourchette allant de 49 à 61.

Le législateur a en effet laissé le choix aux collectivités de pouvoir augmenter de 25 % le nombre de base qui était de 49.

Notre position d'aujourd'hui est la même que celle que nous avions prise lors des précédents votes aussi bien au niveau de l'Agglo qu'au niveau du Conseil Municipal et qui consiste à dire qu'il faut réduire au maximum le nombre d'élus. Cette

position bien évidemment nous la maintenons, nous pensons que 49 élus à l'Agglo, puisque c'est le nombre minimum, auraient été largement suffisants.

Cette délibération, puisque vous prenez un choix différent, qui consiste à retenir 61 délégués, s'inscrit dans le toujours plus de dépenses inutiles ; nous pensons sincèrement qu'il faut en finir avec la gabegie de l'argent public voulue par quelques élus. La délibération précédente nous l'a suffisamment rappelé, je parle de la première, donc, bien évidemment, nous voterons contre cette délibération.

M. Le Maire: Y a-t-il d'autres interventions? M. BOSCH!

M. BOSCH : Je ne suis pas étonné, M. GAZAY doit confondre démocratie et gouvernance.

Pour la gouvernance, je suis d'accord avec vous, un seul suffit.

Pour la démocratie, il est important d'être nombreux, d'élus et de citoyens aussi. La démocratie, c'est compliqué. La dictature, c'est simple, c'est sûr.

M. Le Maire: M. ZEITOUN!

M. ZEITOUN: Je trouve que les propos de M. GAZAY sont un peu démagogiques quand même. Je sais que c'est un expert en démagogie mais quand même.

La dernière fois, il s'est évertué à nous dire qu'il fallait avoir à peu près 60 élus, puisque c'était le minimum, là puisque le minimum est 40, c'est 40!

Donc, si demain, le minimum est à 1. Il votera 1. Voilà!

Avec cela, je suis un peu inquiet sur le devenir de la démocratie de notre collectivité et puis la voix des Aubagnais et des gens de l'Agglo pour pouvoir effectivement exprimer leur opinion et transmettre à ceux qui nous gouvernent leur point de vue.

M. Le Maire : Très cordialement, je crois les débats précédents en ont essoufflé quelques-uns. Nous sommes sur les restes ! Je crois que les prochains cols vont être difficiles à être gravis, M. GAZAY !

Je mets donc cette délibération aux voix. Quels sont ceux qui l'adoptent ? Quels sont ceux qui votent contre ?

La délibération n° **02-260713** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote CONTRE de Mme LEVASSEUR (2) et M. GAZAY (2).

<u>03-260713</u> - <u>Sur le rapport de M. Gérard RAMPAL, Adjoint au Maire</u> -Subvention pour les réfections de voirie de la Copropriété Sainte-Nicole.

La ville a mis en place, depuis plusieurs années, des subventions spécifiques pour aider ses citoyens dans le cadre de travaux tels que débroussaillements, réhabilitations des logements en vieille ville ou réfection de voirie. Afin de répondre à la demande de la copropriété Sainte-Nicole, représentée par son président, Monsieur Vincent FRANCESCHI, VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjoints, décision d'octroyer une participation de 5.000 € pour la réfection de la voirie principale du lotissement Sainte-Nicole sise Route de Gémenos à Aubagne.

La délibération n° **03-260713** est adoptée à l'UNANIMITE.

<u>04-260713 - Sur le rapport de M. Gérard RAMPAL, Adjoint au Maire</u> Appel d'Offres Ouvert : Gestion, Entretien et Réparation de l'éclairage public de la commune.

Considérant la résiliation à effet immédiat du poste G1 et à effet différé au 31 Octobre 2013 des postes G2 et G3 concernant le marché d'éclairage public conclu le 9 Juillet 2012 avec le groupement d'entreprises SOMEDEP(CITEOS)/SANTERNE conformément à la délibération du Conseil Municipal du 10 Décembre 2012,

Conformément aux procédures de passation des marchés publics des collectivités locales, permettant à l'assemblée délibérante d'autoriser l'exécutif à souscrire un marché avant l'engagement de la procédure de passation du marché, VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjoints, décision de lancer un Appel d'Offres Ouvert pour la Gestion, l'Entretien et la Réparation de l'éclairage public de la commune, dans le cadre d'un marché à bons de commande d'une durée d'un an renouvelable par période d'une année, jusqu'à concurrence de 4 années au total, pour un montant minimum annuel de 300.000 € T.T.C. et un montant maximum annuel de 1.000.000 € T.T.C. et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces contractuelles relatives à ce marché.

La délibération n° **04-260713** est adoptée à l'UNANIMITE.

05-260713 - Sur le rapport de M. Gérard RAMPAL, Adjoint au Maire - Aliénation à M. Gaël DIRIG de l'Immeuble 4 Rue du Four.

Cette délibération avait été retirée par M. Le Maire lors du dernier Conseil Municipal, par manque de précisions dans la rédaction de celle-ci.

Aujourd'hui, la délibération est à nouveau proposée.

La Commune, propriétaire des lots 2, 3, 4 et 5, soit 3 logements situés au rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^{ème} étages de l'immeuble sis 4 Rue du Four à Aubagne, cadastré sous le numéro 100 de la Section AD, a été décidé de les mettre en vente.

A l'issue d'une phase de concertation, la proposition de Monsieur Gaël DIRIG visant la création de trois logements locatifs sociaux est apparue comme la plus pertinente et la plus intéressante compte tenu des attentes de la commune en matière de réhabilitation de logements et de mise sur le marché de logements locatifs sociaux. Ce dernier s'engage en effet à mener une réhabilitation lourde de la partie logements de l'immeuble, soit :

- La réfection globale et remise aux normes des installations électriques ;

- La pose de fenêtres double vitrage munies de réglettes d'aération selon prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France ;
- Le remplacement ou réfection des volets bois existants à l'identique selon prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France ;
- La réfection des sols et confortement des planchers ;
- Le réaménagement des salles d'eau et des sanitaires ;
- Le changement des robinetteries et des appareils de production d'eau chaude ;
- Le changement des portes d'entrée et des portes intérieures ;
- L'installation d'appareils de chauffage et isolation des logements permettant de répondre aux exigences d'économie d'énergie.

Compte tenu de l'intérêt de l'opération, VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjoints, décision d'accepter l'aliénation à Monsieur Gaël DIRIG de l'immeuble désigné ci-dessus, moyennant la somme de 80.000 euros, conforme à l'avis des domaines, d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le cahier des charges de cession récapitulant les engagements des parties et les conditions de la vente, étant ici précisé que ce cahier des charges sera reproduit dans l'acte notarié, à signer l'acte notarié et tout document y afférent en l'étude de Maîtres SEGUIN, notaires associés à Aubagne et d'autoriser Monsieur DIRIG ou toute personne le représentant à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme préalable à la réhabilitation de l'immeuble dans l'attente de la conclusion de l'acte notarié.

Je me permets de lister les travaux à réaliser parce que, lors de la présentation du patrimoine de la Ville au dernier Conseil Municipal, les remarques venues de l'Opposition nous avaient fait dire que nous conservions des logements municipaux vides.

Effectivement, ces logements municipaux vides étaient dans un tel état, j'en ai fait les descriptifs et c'est pour cela que nous les conservions vides.

La réhabilitation n'a pas commencé parce que nous n'avons pas pu adopté la délibération lors de la dernière séance. J'ajouterai que le montant de 80.000 euros n'a pas appelé de remarques de la part du service des domaines, M. GAZAY cela va vous faire tomber votre pourcentage, ainsi qu'à la Chambre Régionale des Comptes aussi. Malgré tout, bien souvent et très souvent, l'évaluation de France Domaines part en-dessous du cours du marché, et quelquefois au-dessus du cours du marché.

Je voudrais préciser que, pendant 9 ans, une convention sera signée pour ces trois logements. Compte tenu du coût d'une réhabilitation lourde, on s'est engagé à avoir un certain montant de subventions et ces logements-là, dits sociaux, seront conventionnés.

La délibération n° **05-260713** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de MM. GREGOIRE, PITTERA, Mmes BARTHELEMY (2) et TRIC.

<u>06-260713</u> - <u>Sur le rapport de M. Le Maire</u> -

Personnel : Recrutement d'un apprenti pour le service de la maintenance.

Considérant que le service public communal dans le secteur de la maintenance des bâtiments peut transmettre un savoir-faire et contribuer ainsi à un processus de formation qualifiante, VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjoints, décision de créer un emploi d'apprenti dans le métier de la maintenance des bâtiments, au cours de l'année 2013, d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le contrat d'apprentissage de droit commun et, après accord du Directeur départemental de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, les conventions de formation avec le C.F.A. B.T.P., étant précisé que le niveau de rémunération est fixé en fonction du S.M.I.C. conformément à la réglementation en vigueur concernant l'apprentissage et la préparation des diplômes de niveau IV.

La délibération n° **06-260713** est adoptée à l'UNANIMITE.

07-260713 - Sur le rapport de M. Le Maire -

Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur Le Maire dans le cadre de l'Article L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 28 Mars 2008 et du 21 Avril 2011.

---- ooo O ooo ---

Monsieur Le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal d'être venu massivement pour ce Conseil et lui souhaite de poursuivre ou de prendre de bonnes vacances.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.
